

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144 Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

Revision n. 9 du 10/04/2019 Imprimè le 12/04/2019

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: Dénomination EUR1045

EUROCLEAN 1045

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Produit pour l'élimination de matières grasses et huiles dans des circuits hydrauliques multimaterieux

supplèmentaire			
Usages identifiés	Industrielles	Professionelles	Consommateurs
Secteur d'utilisation (IDE PC37 0)	✓	✓	-
1.3. Numéro d`appel d`urgence			
Pour renseignements urgents s'adresser à	City Hospital, Birmin Centro Antiveleni O Ancona Centro antiveleni Germacovigilanza Te Bergamo Centro anti di Bergamo, Numero Bologna Centro anti 6478955	iveleni- 24/24 ore, USSA Tossic o verde 800883300 veleni- 24/24 ore, Ospedale Mag releni- 24/24 ore, Ospedale Garil	29 tro universitario ospedaliero di ologia Clinica Ospedali Riuniti Igiore, Tel. 051-333333, 051-

7594032, Numero verde 800410989 Chieti centro antiveleni- 24/24 ore. Ospedale Santissima Annunziata. Tel. 0871

Chieti centro antiveleni- 24/24 ore, Ospedale Santissima Annunziata, Tel. 0871-551219

Firenze Centro antiveleni- 24/24, Ospedale Careggi, Tel. 055-7947819

Foggia Centro antiveleni, Università degli studi – Azienda ospedaliero universitaria Tel: 0881-732326

Genova Centro antiveleni – 24/24 ore- Ospedale San Martino Tel. 010-352808 La Spezia Centro antiveleni – 24/24 ore, Ospedale Civile Sant'Andrea, Tel. 0187-533296 /0187-533297

Lecce Centro antiveleni – 24/24 ore, Ospedale Vito Fazzi Tel. 0832-351105 Napoli Centro antiveleni – 24/24 ore, Ospedale Cardarelli Tel. 081-7472870/ 0815453333

0815453333 Pavia Centro antiveleni – 24/24 ore, Centro Nazionale di Informazione Tossicologica Salvatore Maugeri, Tel. 0382- 24444

Pordenone Centro antiveleni – 24/24 ore, Ospedale Civile Tel. 0434-399698, 0434-

Reggio Calabria, Centro antiveleni – 24/24 ore Ospedale Riuniti, Tel. 0965-811624 Roma, Centro antiveleni – 24/24 ore– Policlinico A. Gemelli, Tel. 06-3054343 Torino Centro antiveleni, Istituto Anestesia e Rianimazione II Cattedra di Anestesia

e Rianimazione, Tel. 011-6637637

Trieste Centro Antiveleni, Ospedale Infantile Burlo Garofalo Tel. 040-3785373-362

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.



AZIENDA CERTIFICATA



P.IVA 02669040368 - REA MO 321144 Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

EURO COLD srl

Classification e indication de danger:

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique,

catégorie 2

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

2.2. Éléments d'étiquetage.

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

H317

H411





Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Eviter de respirer les poussières / aérosol / fumées / brouilliards / gaz / vapeurs

P273 Eviter le rejet dans l'énvironnement

P280 Porter gants de protection.

P333+P313 En cas d`irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le matériel répandu.

Contient: (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification. Conc. %. Classification 1272/2008 (CLP). (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

CAS. 5989-27-5 2.5 ≤ x < 5.5

2,5 ≤ x < 5,5 Flam. Liq. 3 H226, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317,

Aquatic Ácute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement

CLP : C

CE. 227-813-5 INDEX. 601-029-00-7

Nr. Reg. 01-2119529223-47-xxxx

2-BUTOXYETHANOL

CAS. 111-76-2 1 ≤ x < 4 Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332,

Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE. 203-905-0



AZIENDA CERTIFICATA



INDEX. 603-014-00-0 Nr. Reg. 01-2119475108-36-xxxx **EURO COLD srl**

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance ou si pas autorisé par un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

On n'a pas des informations spécifiques sur éventuels symptômes et effets provoqué par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Informations non disponibles.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Eliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Endiguer la fuite en l'absence de danger.



AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations pas disponibles.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Références Réglementation:

CZE	Ceska Republika	Narizenì vlady c. 361/2007 Sb. Kterym se stanovi podminky ochrany zdravi
DEU	Deutschland	pri praci TRGS 900 (Fassung 31.1.2018 ber.) – Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte
DEO	Deutschland	und Kurzzeitwerte
ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en
		España 2017
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GRB	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
GRC	Ελλάδα	ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΤΗΣ ΚΥΒΕΡΝΗΣΕΩΣ -ΤΕΥΧΟΣ ΠΡΩΤΟ Αρ. Φύλλου 19 - 9
		Φεβρουαρίου 2012



Polska

POL

REFRIGERATORI PER FLUIDI **APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI** FLUID COOLERS SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

ITA Italia Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81

ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ z dnia

7 czerwca 2017r

PRT Portugal Ministerio da Economia e do Emprego Consolida as prescrições minimas

em materia de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a

segurança e a saude debido à exposição a agentes químicos no trabalho -

Diaro da Republica I 26; 2012-02-06

ROU Monitorul Oficial al Romaniei 44 ; 2012-01-19 Romania

SVK Slovensko NARIADENIE VLADY Slovenskej republiky z 20. Juna 2007 EU **OEL EU**

Directive (UE) 2017/2397; Directive (UE) 2017/164; Directive (UE) 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive

2000/39/CE; Directive 1991/322/CE

TLV-ACGIH ACGIH 2018

2-BUTOXYETHANOL							
Valeur limite de seuil.							
Туре	état	TWA/8h	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
TLV	CZE	100		200		PEAU.	
AGW	DEU	49	10	196	40	PEAU.	
MAK	DEU	49	10	98	20	PEAU.	
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU.	
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU.	
WEL	GRB	123	25	246	50	PEAU.	
TLV	GRC	120	25				
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU.	
NDS	POL	98		200		PEAU.	
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU.	
TLV	ROU	150	30	250	50	PEAU.	
NPHV	SVK	98	20	246		PEAU.	
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU.	
TLV-ACGIH		97	20				

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE								
Valeur limite de seuil.								
Туре	état	TWA/8h		STEL/15min				
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
MAK	DEU	28	5	112	20	PEAU.		
Concentration attendue avec pas d'effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de reference pour les micro-organismes STP				3,94	MG/L			
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	locaux Aigus	Systém aigus	locaux chroniques	Systém chronique	locaux Aigus	Systém aigus	Locaux chroniqu e	Systém chronique

Dermique

Légende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique. VND = danger identifié mais aucune DNEL/PNEC disponible; NEA = aucune exposition prevue; NPI = aucun danger identifié

8.2. Contrôles de l'exposition.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances aux normes en vigueur. Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.



AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144 Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique liquide Couleur iaune Odeur Pas disponible. Seuil olfactif. Pas disponible. 6-8 Point de fusion ou de congélation. Pas disponible. Point initial d'ébullition. Pas disponible. Intervalle d'ébullition. Pas disponible. Pas disponible. Point d'éclair. Vitesse d'évaporation Pas disponible. Inflammabilité de solides et gaz Pas disponible. Limite infer.d'inflammab. Pas disponible. Limite super.d'inflammab. Pas disponible. Pas disponible. Limite infer.d'explosion. Limite super.d'explosion. Pas disponible. Pas disponible. Pression de vapeur. Densité de la vapeur Pas disponible. Densité relative. 0,02 Kg/l Solubilité Pas disponible. Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible. Température d'auto-inflammabilité. Pas disponible. Température de décomposition. Pas disponible. Pas disponible. Viscosité Pas disponible. Propriétés explosives Propriétés comburantes Pas disponible.

9.2. Autres informations.



AZIENDA CERTIFICATA



Informations pas disponibles.

EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144 Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

2-BUTOXYETHANOL: se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

2-BUTOXYETHANOL: peut réagir dangereusement au contact de: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes au contact de l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

2-BUTOXYETHANOL: éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

2-BUTOXYETHANOL: hydrogène.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

<u>Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations</u> Informations pas disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une expositions de courte et de longue durée Informations pas disponibles.

Effets interactifs

Informations pas disponibles.

TOXICITÉ AIGUË



EURO COLD srl

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

AZIENDA CERTIFICATA



Mélange CL50 (Inhalation): > 20 mg/l DL50 (Oral) du mélange:> 2000 mg / kg DL50 (Dermal) du mélange: 2000 mg / kg

R) -P-MENTA-1,8-DIENE 4400 mg/kg Rat LD50 (Oral) 5000 mg/kg Rabbit LD50 (Dermal)

2-BUTOXYETHANOL LD50 (Or.).615 mg/kg Rat LD50 (Der).405 mg/kg Rabbit LC50 (Inh).2,2 mg/l/4h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

LESIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANE'E

Sensibilisant pour la peau

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ'

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

TOXICITÉ ORGANIQUE CIBLE SPÉCIFIQUE (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

DANGER EN CAS D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

SECTION 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

LC50 - Poissons. 35 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés. 69,6 mg/l/48h Daphnia pulex

EC50 – Algues/plantes 3,94 mg/l/72h traitement des mycose/bactéries

aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Solubilité dans l'eau. mg/l 0,1 - 100

Rapidement Dégradable.

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau. mg/l 1000 - 10000



AZIENDA CERTIFICATA



Rapidement Dégradable.

EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE Coefficient de répartition : n-octanol/eau.

: n-octanol/eau. 4,38 BCF. 1022

2-BUTOXYETHANOL Coefficient de répartition

: n-octanol/eau. 0,81

12.4. Mobilité dans le sol.

Informations pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes.

Informations pas disponibles.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 3082

IATA:

ADR / RID: Transporté dans des emballages simples ou internes de capacité ≤ 5 kg

ou 5 litres, le produit n'est pas soumis aux dispositions ADR/RID,

conformément à la Disposition Spéciale 375.

IMDG: Transporté dans des emballages simples ou internes de capacité ≤ 5 kg

ou 5 litres, le produit n'est pas soumis aux dispositions du IMDG code,

conformément à la Section 2.10.2.7

IATA: Transporté dans des emballages simples ou internes de capacité ≤ 5 kg

ou 5 litres, le produit n'est pas soumis aux dispositions IATA, comme

prévu dans la Disposition Spéciale A197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((R)-P-MENTHA-1,8-

DIENE)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((R)-P-MENTHA-1,8-



AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

IATA: DIENE)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((R)-P-MENTHA-1,8-

DIENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

ADR / RID: Classe: 9 Etiquette: 9

IMDG: Classe: 9 Etiquette: 9

IATA: Classe: 9 Etiquette: 9

14.4. Groupe d'emballage.

ADR / RID, IMDG,

IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement.

ADR / RID: Environmentally

Hazardous.

IMDG: Marine Pollutant.

IATA: Environmentally

Hazardous.



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR / RID: HIN - Kemler: 90 Quantités Code de Limitées: 5 L restriction en

Special Provision: -

IMDG: EMS: F-A, S-F Quantités
Limitées: 5 L

IATA: Cargo: Quantitè Mode

maximale: 450 L Quantitè

Pass.: Quantitè Mode maximale: d'emballage:

450 L

tunnels: (-)

d'emballage:

964

964

Instructions particulières: A97, A158,

A37, A A197

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC.

Informations non pertinentes.

SECTION 15. Informations relatives à la réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

<u>Catégorie Seveso.</u> Directive 2012/18/CE: E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.

Point. 3



SPECIAL COOLING APPLI



Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

EURO COLD srl

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

<u>:</u>

Aucune.

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

÷

Aucune.

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

ż

Aucune.

Contrôles sanitaires.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

SECTION 16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, catégorie 3

Eye Irrit. 2

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

Liquide inflammable, catégorie 3

Toxicité aiguë, catégorie 4

Irritation oculaire, catégorie 2

Skin Sens. 1

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Aquatic Acute 1Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1Aquatic Chronic 1Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1Aquatic Chronic 2Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet



AZIENDA CERTIFICATA



- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien

EURO COLD srl

Cap. Soc. € 153.000 i.v. Internet: www.eurocold.it e-mail: info@eurocold.it

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV CEILING: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP) 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UÉ) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet Agence ECHA
- Site Internet IFA GESTIS
- Base des données des modèles de SDS de produits chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

03 / 05 / 08.